

YERRES



Certifié exécutoire par le Maire composé
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 8-11-96 et de la publication
le 31-10-96
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 1996

DELIBERATION N° 96/10/97

OBJET : Convention Ville/Département

Mise à disposition gratuite des équipements sportifs au bénéfice des collèves

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Yerres d'effectuer des travaux d'amélioration au gymnase du C.E.C. et au stade Pierre Mollet,

Considérant sa volonté de bénéficier de subventions du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que le Conseil Général conditionne l'octroi de ces subventions à la signature de conventions de mise à disposition gratuite des équipements sportifs,

Vu la délibération n° 95.7.03 Du 28 Juin 1995 de l'Assemblée Départementale,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition gratuite du gymnase du CEC et le stade Pierre Mollet pour le collège BUDE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE

- 8 NOV. 1996

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY



Pour extrait conforme,
Le Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

